

tout ce complot, par un pur sentiment de malice, par l'inférial désir de commettre un crime ! Non seulement vous avez voulu commettre un crime dont l'horreur étonne ; mais encore vous avez voulu rendre d'autres vos complices ! Pour eux, peut-être plus à plaindre qu'autrement, ils ont au moins l'excuse d'avoir obéi aux ordres d'un maître. Mais vous, vous n'aviez d'autre maître que votre cœur méchant et corrompu ; vous n'agissiez que d'après votre volonté, ou plutôt d'après l'instigation du diable qui vous poussait.

Pluchon baissa la tête et tressaillit.

“ Quand on agit, comme vous, sans autre motif que celui de commettre un assassinat, continua le capitaine, pour le simple plaisir de le commettre ; quand on n'a pas même l'excuse d'avoir été la dupe d'un plus habile et plus méchant que soi, de n'avoir été que l'agent secondaire dans la commission d'un forfait qu'un autre aurait mûri dans son esprit, préparé dans sa tête et combiné dans tous ses détails, oh ! alors, que celui-là soit maudit et qu'il meure !

Le capitaine s'était levé en prononçant ces dernières paroles

“ — Pardon ! pardon ! cria Pluchon, d'une voix étranglée et se jetant à genoux aux pieds du capitaine.

Celui-ci lança un regard si plein de dédaigneuse ironie, que l'âme de Pluchon sembla s'éteindre dans sa poitrine, tant il devint pâle.

“ — Vous demandez pardon, vous ! et qu'avez-vous qu'on puisse offrir en votre faveur ?

— Je vous découvrirai tout, si vous voulez m'entendre.

— Eh bien ! parlez, malheureux ! lui dit le capitaine en se rasseyant.

— Je ne demande qu'une grâce.

— Laquelle ?

— Que vous intercédiez pour moi.

— Pour vous ? et pourquoi ?

— Si je vous déclare le nom de celui qui a ourdi cette trame et dirigé ce complot ; je n'étais qu'une dupe, une pauvre misérable dupe d'un plus méchant que moi.

— Je ne vous crois pas ; c'est un subterfuge de votre part.

— Je suis prêt à l'affirmer sous serment.

— Voyons cela ; qu'est-ce que c'est ?

Pluchon raconta de point en point tout ce qui s'était passé entre lui et le docteur Rivard.

“ — Et vous m'assurez que ce n'est point une histoire inventée à plaisir ?

— Je le jure.

— Et vous êtes prêt à l'affirmer sous serment ?

— Oui.

— C'est bien, si ce que vous me dites est vrai, je tâcherai d'obtenir que vous ne soyez pas pendu ; vous en serez quitte pour le Pénitenciaire.

— Mieux vaut le Pénitenciaire que la corde ! répondit Pluchon en reprenant un peu d'assurance.

Le capitaine fit entrer Tom, auquel il donna ordre d'aller chercher un juge de paix.

“ — Je n'ai pas d'objection à faire ma déclaration devant un juge de paix, mais je vous demanderais une grâce ; de ne pas laisser savoir au docteur Rivard, avant le procès, que c'est sur ma déposition qu'il a été arrêté.

— Si ça peut se faire, je vous le promets, lui répondit le capitaine.

— C'est bien, je suis prêt ”.

Quand le juge de paix fut arrivé, il prit par écrit la déposition de Pluchon qui la signa et l'assermenta. Après quoi le juge de paix dressa un mandat d'arrêt contre le docteur Léon Rivard, qu'il mit entre les mains du capitaine.

Le juge de paix, après avoir pris les dépositions nécessaires contre la mère Coco et ses garçons, dressa l'ordre de les mettre en prison, en attendant leur procès, et le remit aussi au capitaine.

Celui-ci, après avoir payé le juge de paix pour ses services, alla le reconduire jusqu'à sa voiture, en lui recommandant de garder sous silence tout ce qui venait de se passer, jusqu'après l'arrestation du docteur Rivard. Le capitaine était fort satisfait d'avoir réussi au-delà de ses espérances.

Aussitôt que Tom eut reconduit le juge de paix, il revint prendre le capitaine et Sir Arthur, pour les reconduire chez Mme Regnaud. En passant par la rue Royale, Sir Arthur pria le capitaine de le laisser descendre chez M. le Consul, où Miss Thornbull avait dit la veille qu'elle irait passer la soirée, et d'où elle n'était pas revenue depuis. Sir Arthur avait de vagues craintes, et il entra chez le Consul avec le cœur serré.

M. Léonard arrivait chez Mme Regnaud, avec la copie du testament de feu M. Meunier, au moment où le capitaine descendait de voiture. André Lauriot attendait dans le salon.

“ — Eh bien ! M. Lauriot quelles nouvelles ?

— Rien de bien particulier, de plus que ma note ; mais comme vous ne l'avez pas reçue, je vais vous dire ce que j'ai appris. D'abord lisez ceci.

Il donna au capitaine un numéro du *Bulletin* du matin.

“ — Ah ! ah ! dit le capitaine, au comble de l'étonnement : “ La survivance d'un héritier légitime de feu M. Meunier, et l'annulation du testament ” ! Mais c'est étonnant ! Et ceci doit avoir lieu ?

— A midi. Dans une heure !

— Et qui est encore au fond de tout ceci ?

— Le docteur Rivard.

— Le docteur Rivard ! Mais c'est donc un homme bien dangereux ! Faites-moi le plaisir d'aller de suite me chercher un avocat ; la voiture est à la porte, ne perdez pas de temps.

— Et, M. Lauriot, savez-vous quel est cet héritier, que le docteur Rivard veut pousser dans la succession de M. Meunier ?

— Je ne sais trop ; j'ai entendu murmurer que c'était un fils de M. Meunier, âgé d'une douzaine d'années, et qu'on avait cru mort.

Le capitaine se mit à réfléchir ; puis, après quelques instants, il reprit :